

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 16-2023

PERMISSION DE
VOIRIE POUR
LA POSE D'UN
GROUPE
ELECTROGENE

53-55
GRANDE
RUE

Le maire de la commune de COULOMMES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L2213-1

Vu le code de la route

Vu le code de l'environnement

Vu le code de voirie routière

Vu la demande présentée par ENEDIS DR IDF EST AGENCE INGENIERIE MEAUX 18 Avenue Franklin 77109 MEAUX Monsieur BARRY Anthony, pour effectuer des travaux au 53-55 Grande Rue 77580 Coulommès.

Considérant qu'il convient d'autoriser le dépôt d'un groupe électrogène 53-55 Grande rue à Coulommès.

ARRETE :

Article 1

Le dépôt du groupe électrogène sera autorisé à compter du **Mercredi 6 septembre 2023** et pour toute la durée des travaux

Article 2

Le stationnement du groupe électrogène ne doit jamais entraver le libre écoulement des eaux, ni porter atteinte à la sécurité du passage des piétons, un aménagement sécurisé devra être réalisé le cas échéant.

Article 3

Le groupe électrogène doit être protégé, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, par des feux de stationnement nettement visible de nuit et des dispositifs rétro réfléchissants. En amont un panneau signalant le chantier devra être positionné et visible des usagers de la route

Article 4

Toutes les dispositions doivent être prises, pour que la voirie ne puisse être détériorée par le dépôt du groupe électrogène

Article 5

La réparation des dégradations occasionnées à la voirie et la cour commune est à la charge du titulaire de l'autorisation de stationnement.

Article 6

La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.

Article 7

Ampliation du présent arrêté sera transmise

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- ENEDIS DR IDF EST AGENCE INGENIERIE MEAUX (Monsieur BARRY Anthony)

Coulommès le 2 Septembre 2023

Madame le Maire,

Françoise BERNARD

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Coulommès. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COULOMMÈS' around the top edge and '1750' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a tree and a building. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Bernard'.

Voies et délais de recours

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Arrêté 16-2023

REÇU EN PREFECTURE

le 04/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217701309-20230902-ARR16_2023-

**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 à L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ENEDIS-DRIDFE-INGENIERIE MEAUX

Adresse : DR IDF EST AGENCE INGENIERIE MEAUX 18 Av. Franklin ROOSEVELT

Code postal : 77109 Localité : MEAUX Pays : France

Nom contact : BARRY Prénom contact : ANTHONY

Téléphone : 0610975881 Indicatif pays : +33

Fax : 0160242585 Indicatif pays : +33

Courriel : 2333032198.233301DOV01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Nom contact : Prénom contact :

Téléphone : Indicatif pays :

Fax : Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application Point de Repère (PR) routier de fin d'application

Adresse Numéro : 66 53-55 Nom de la voie : GRANDE RUE

Code postal : 77580 Localité : COULOMMES

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)

Station service Renouvellement Création

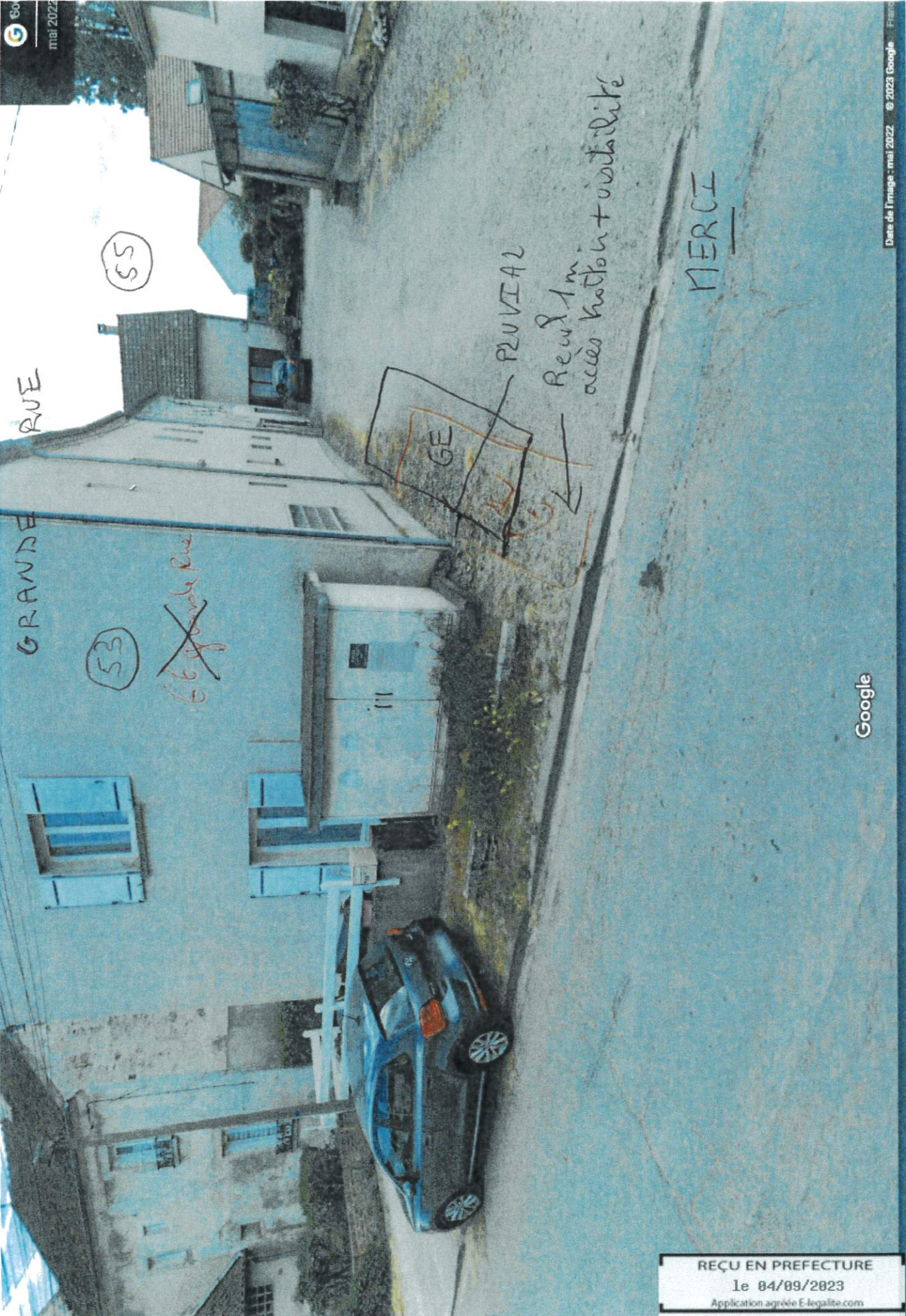
Autres stationnement groupe électrogène

Date prévue de début d'application : 06/09/2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 3

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



GRANDE RUE

53

~~66 Grande Rue~~

55

GE

RUE 1m

accès trottoir + visibilité

MERCI

Google

REÇU EN PREFECTURE
le 04/09/2023
Application agréée E-legalite.com